



Fiche de données de Sécurité

Produit:

FUEL OIL DOMESTIQUE

Page: 1/18

Version : 6

Version du : 28-02-2011

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 14-05-2009

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR

*Nom du produit : FUEL OIL DOMESTIQUE

*Numéro d'enregistrement REACH (FUELS DIESEL) : 01-2119484664-27-0179.

*Pour plus d'information, se référer à la rubrique 3.

*Utilisation identifiées : Carburant.

*scenarii d'exposition retenus (pour plus d'informations de référer aux annexes de cette fiche de données de sécurité) :

- Distribution.
- Carburants.

*Emploi de la substance / de la préparation :

Produit destiné à la production de chaleur dans les installations de combustion et sous certaines conditions d'emploi, à l'alimentation des moteurs à combustion interne.

*Fournisseur :

DYNEFF SAS

**Parc du Millénaire 1300 Avenue Albert Einstein - Stratégie concept bât.5
CS 76033 - 34060 Montpellier cedex**

Tel : 04 67 12 35 70

Fax : 04 67 12 35 50

Personne à contacter : e-mail : dyneffhsse@rompetrol.com

N° d'appel d'urgence : ORFILA/Tel : 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Phrases de risque :

R20 : Nocif par inhalation

R38 : Irritant pour la peau

R40 : Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes

R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrases de prudence :

S2 : Conserver hors de la portée des enfants

S29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout

S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/ la fiche de données de sécurité

S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés

Fiche de données de Sécurité

Produit:
FUEL OIL DOMESTIQUE

Page: 2/18

Version : 6

Version du : 28-02-2011

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 14-05-2009

Etiquetage :


Xn Nocif

N Dangereux pour l'environnement

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008
Mentions de danger et classifications :

	Mention de danger	Classe et catégorie de danger (n°)	
R20	H332 : Nocif par inhalation	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4	1
R38	H315 : Provoque une irritation cutanée	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2	2
R40	H351 : Susceptible de provoquer le cancer	Cancérogénicité, catégorie 2	3
R65	H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	Danger par aspiration, catégorie 1	4
R66	EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau	-	-
R51/53	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2	5
S.O	H226 : Liquide et vapeurs inflammables	Liquides inflammables, catégorie 3	6

Conseils de prudence :

	Prévention	Intervention	Stockage	Elimination
1	P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé	P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise	-	-
2	P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage	P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon P321 : Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette) P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin P362 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation	-	-

Fiche de données de Sécurité

Produit:
FUEL OIL DOMESTIQUE

Page: 3/18

Version : 6

Version du : 28-02-2011

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 14-05-2009

3	P201 : Se procurer les instructions avant l'utilisation P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P281 : Utiliser l'équipement de protection individuel requis	P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin	P405 : Garder sous clef	P501 : Éliminer le contenu/récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales et internationales
4	-	P301+P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin P331 : NE PAS faire vomir	P405 : Garder sous clef	P501 : Éliminer le contenu/récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales et internationales
5	P273 : Eviter le rejet dans l'environnement	P391 : Recueillir le produit répandu	-	P501 : Éliminer le contenu/récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales et internationales
6	P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche P235 : Tenir au frais P240 : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../ antidéflagrant P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage	P303+P361+P353+ : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher P370+P378 : En cas d'incendie : voir rubrique 5 pour l'extinction	P403+P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais	P501 : Éliminer le contenu/récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales et internationales

Etiquetage :

Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB :
PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.



Fiche de données de Sécurité

Produit:

FUEL OIL DOMESTIQUE

Page: 4/18

Version : 6

Version du : 28-02-2011

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 14-05-2009

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	N° . CAS	N° . CE	Concentration
COMBUSTIBLE DIESEL (n° d'enregistrement : 01-2119484664-27-0179) Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe principalement dans la gamme C9-C20 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 163°C et 357°C.	68334-30-5	269-822-7	>90 %

Commentaires sur la composition :

En France, Colorant agréé : Rouge écarlate (ortho-toluène-azo-ortho-toluène-azo-béta-naphtol) 1g/hl.
En Belgique , colorant agréée rouge : azonaphtalene amine (N° Cas : 56358-09-9)0,01%.

4. PREMIERS SOINS

- Généralités : EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.
- Inhalation : En cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air, hors de la zone contaminée, la maintenir au chaud et au repos.
Irritation possible des voies respiratoires supérieures. Risques de maux de tête, vertige et nausée.
- Ingestion : Faire appel au médecin. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires.
Maintenir la personne au repos. Risque possible de vomissements et de diarrhée.
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
En cas d'atteinte de la peau par un jet sous haute pression (>80 bars), il y a risque de pénétration cutanée avec infection. Le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence apparente de blessure.
- Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.
- Aspiration : L'aspiration de liquide dans les poumons est extrêmement dangereuse (pneumopathie aiguë). Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration du produit dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transportez d'urgence en milieu hospitalier.



Fiche de données de Sécurité

Produit:

FUEL OIL DOMESTIQUE

Page: 5/18

Version : 6

Version du : 28-02-2011

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 14-05-2009

5. MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Point d'éclair : voir rubrique 9 - Propriétés physiques et chimiques.

Moyens d'extinction : - Appropriés :
Mousse, CO₂, poudre et éventuellement eau pulvérisée additionnée si possible de produit mouillant.

- Déconseillés :
Eau interdite sous forme de jet bâton car elle provoque la dispersion des flammes. L'action simultanée de mousse et d'eau sur une même surface est à proscrire (l'eau détruit la mousse).

Méthodes particulières d'intervention :
Refroidir les réservoirs et les parties exposés au feu par arrosage avec beaucoup d'eau.
Isoler la source de combustible; selon le cas, laisser brûler sous contrôle jusqu'à épuisement du combustible, ou utiliser les agents d'extinction appropriés.

Dangers spécifiques : La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, et des suies. Leur inhalation est très dangereuse. Quand la température approche celle du point éclair, la tension de vapeur est telle qu'elle permet l'établissement d'une atmosphère explosive au-dessus du produit stocké.

Protection des intervenants :
Protéger le personnel par des rideaux d'eau. Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant autonome en atmosphère confinée en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Pas nécessaire.

Précautions pour la protection de l'environnement :
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

Référence à d'autres sections :
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter la rubrique 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter la rubrique 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter la rubrique 13.



Fiche de données de Sécurité

Produit:

FUEL OIL DOMESTIQUE

Page: 6/18

Version : 6

Version du : 28-02-2011

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 14-05-2009

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention :

Prévention de l'exposition des travailleurs :

Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols.

Manipuler dans des locaux bien ventilés (locaux, poste de chargement.).

Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger. Eviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation. Eviter le contact avec la peau. L'absorption par voie cutanée se fait essentiellement de façon indirecte par l'intermédiaire de vêtements souillés.

Conserver les produits à l'écart des aliments et boissons.

Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect de procédures strictes et ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié d'entreprise spécialisée.

NE PAS FUMER. EVITER D'INHALER LES VAPEURS.

EVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES MUQUEUSES.

NE JAMAIS AMORCER AVEC LA BOUCHE LE SIPHONNAGE D'UN RESERVOIR.

PORTER DES PROTECTIONS ET DES VETEMENTS APPROPRIES.

Ne jamais percer, piquer, meuler, tronçonner ou souder sur un conteneur vide.

Prévention des incendies et des explosions :

Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'eau d'écoulement).

Manipuler à l'abri de toute source d'inflammation (flamme nue, étincelles,...) et de chaleur (collecteurs ou parois chaudes). Eviter l'accumulation de charges électrostatiques en particulier en mettant toutes les parties des installations en liaison équipotentielle reliée à la terre. Interdire le chargement en pluie et limiter la vitesse d'écoulement du produit, en particulier au début du chargement.

Ne pas employer d'air ou d'oxygène comprimé dans le transvasement ou la circulation des produits. Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles. Ne jamais souder sur une citerne ou des tuyauteries vides non dégazées.

N'INTERVENIR QUE SUR DES RESERVOIRS FROIDS, DEGAZES (RISQUE D'ATMOSPHERE EXPLOSIVE) ET AERES.

Précautions :

Chargement et déchargement doivent se faire à la température ambiante. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques en particulier en mettant toutes les parties des installations en liaison équipotentielle reliée à la terre, en interdisant le chargement en pluie et en limitant la vitesse d'écoulement du produit en particulier au début du chargement.

Eviter les contacts prolongés et répétés avec la peau, ils peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Eviter de respirer les vapeurs, fumées, brouillards.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation du produit.

Eviter le contact avec les agents oxydants forts.

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries..., résistants aux hydrocarbures.



Fiche de données de Sécurité

Produit:

FUEL OIL DOMESTIQUE

Page: 7/18

Version : 6

Version du : 28-02-2011

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 14-05-2009

Stockage :

Mesures techniques : Prévenir toute accumulation d'électricité statique.
Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol.
Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides).

Conditions de stockage : - Recommandées :
Stocker les conditionnés (fûts, échantillons, bidons...) dans des locaux bien ventilés.
STOCKER A TEMPERATURE AMBIANTE à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source possible d'inflammation. Conserver les récipients fermés et étiquetés en dehors de l'utilisation.
- A éviter : Le stockage soumis aux intempéries.

Matières incompatibles : Réaction dangereuse en cas de contact avec les agents oxydants forts (herbicides...).

Matériaux d'emballage : Recommandés : N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries..., résistant aux hydrocarbures.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les mesures de gestion de risques doivent être conformes aux conditions décrites dans le(s) scénario(s) d'exposition pertinent(s) présent(s) en annexe de cette fiche de données sécurité.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : Néant.

*DNEL : DNEL (aigue, inhalation) = 1560 mg/ m³/ 4h
DNEL (long terme, dermique) = 30 mg/ kg/ jour
DNEL (long terme, inhalation) = 125 mg/ kg/ jour

*Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Mesures d'hygiène du travail :

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit.
Eviter le contact avec la peau. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant toute la manipulation.

Protection respiratoire: En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection de la peau et du corps autre que les mains :

Lorsque les contacts avec le produit sont possibles, les vêtements de protection doivent être fréquemment nettoyés et renouvelés. Selon nécessité, écran facial, bottes, vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité.

Protection des mains: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement



Fiche de données de Sécurité

Produit:

FUEL OIL DOMESTIQUE

Page: 8/18

Version : 6

Version du : 28-02-2011

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 14-05-2009

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : Liquide limpide à 20°C.

Couleur : Rouge.

Odeur : Caractéristique.

*Masse volumique : 830-880 kg/m³ à 20°C.

* Changement d'état : Point de fusion: - 40 à - 6°C.
Point d'ébullition: 141 - 462°C.

Point d'éclair : >= 55 °C Luchoire (V.C).

Température d'auto-inflammation :
>= 250 °C (ASTM E 659).

Commentaires sur les températures d'auto-inflammation :

Cette valeur peut être notablement abaissée par contact sur matériaux pouvant avoir un rôle catalytique.
(Métaux comme le cuivre, matériaux fortement divisés).

Limite d'inflammabilité - inférieure (%) : 0,5.

Limite d'inflammabilité - supérieure (%) : 5.

Températures spécifiques de changement d'état :
Intervalle de distillation (de l'ordre) : ~ 150-380 ° C.

Densité de vapeur : > 5 (air=1).

Pression de vapeur : ~ 1 hPa à 20 °C.

Solubilité : - Dans l'eau : Pratiquement non miscible.
- Dans les solvants organiques : Soluble dans un grand nombre de solvants usuels.

Viscosité : 2,324 mm²/s à 40°C.

Autres données : - pH : non applicable.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Produit stable aux températures de stockage, de manipulation et d'emploi.

Conditions à éviter : La chaleur, les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique.

Matières à éviter : Agents oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux :

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.



Fiche de données de Sécurité

Produit:

FUEL OIL DOMESTIQUE

Page: 9/18

Version : 6

Version du : 28-02-2011

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 14-05-2009

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

*Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Oral LD50 17900 mg/kg (rat) (OECD 401).
Dermique LD50 > 4300 mg/kg (lapin) (OECD 434).
Inhalatoire LC50/4 h > 1,7 mg/l (rat) (OECD 403).

Effet primaire d'irritation :

Peau : Irrite la peau et les muqueuses : effet d'irritation (lapin) (OECD 404).
Yeux : Pas d'effet d'irritation (lapin) (OECD 405).

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu (Guinea pigs) (OECD 406).

*Toxicité par administration répétée :

Inhalation : Subchronique (OECD 413 (rat)).
NOAEC (systemic effects): > 1,71 mg/L air.
NOAEC (local effects): 0,88 mg/L air.

Dermique : Subchronique (OECD 411 (rat)).
NOAEL : 30 mg/kg bw/day.

*Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :

Modified Ames test (OECD 471) : positif.
Sister chromatid exchange in mammalian cells (OECD 479) : négatif.
Chromosome aberration assay (OECD 475) : négatif.

Résultat: La substance n'est pas classifiée comme mutagène.

*TOXICITE POUR LA REPRODUCTION :

Toxicité sur le développement pré-natal : OECD 414 (rat) - dermique.
NOAEL (toxicité maternelle) = 125 mg/kg bw/day.
NOAEL (fetotoxicité) = 125 mg/kg bw/day.
NOAEL (toxicité développementale) = 125 mg/kg bw/day.
NOAEC (inhalation) = 2110 mg/m³.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité :

*Toxicité aquatique : Toxicité à court terme sur les poissons : OECD 203 (oncorhynchus mykiss) : LL50 (96h) = 21 mg/L.
Toxicité à court terme sur les invertébrés : OECD 202 (daphnia magna) : NOEL (48h) = 68 mg/L.
Toxicité à court terme sur les algues : OECD 201 (raphidocelis subcapitata) : EL50 (72h) = 22 mg/L.
Toxicité à long terme sur les poissons : estimation avec PETROTOX : NOEL (14 d) = 0,083 mg/L.
Toxicité à long terme sur les invertébrés : Estimation avec PETROTOX : NOEL (21 d) = 0,2 mg/L.



Fiche de données de Sécurité

Produit:

FUEL OIL DOMESTIQUE

Page: 10/18

Version : 6

Version du : 28-02-2011

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 14-05-2009

Comportement dans les compartiments de l'environnement :

Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Persistance et dégradabilité : Facilement biodégradable.

*Degré d'élimination : Facilement biodégradable (OECD 301 F) : 60 % de dégradation après 28 jours.

Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Effets écotoxiques :

Remarque : Toxique chez les poissons.

Autres indications écologiques :

*Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (classification selon liste): polluant.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

13. DONNEES SUR L'ELIMINATION DU PRODUIT

*Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

*Emballages non nettoyés : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Elimination des emballages souillés :

Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles.

Remettre à un éliminateur agréé.

Fiche de données de Sécurité

Produit: FUEL OIL DOMESTIQUE
Version : 6

Page: 11 / 18
Version du : 28-02-2011

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 14-05-2009

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N° ONU : 1202

Désignation officielle de transport (nat.) : HUILE DE CHAUFFE LEGERE

Désignation officielle de transport (int.) : HEATING OIL, LIGHT

*Etiquettes de transport :



*Route (ADR)/Rail(RID) :

Classe : 3
Groupe d'emballage : III
N° d'étiquette : 3
Danger pour l'environnement : oui
Code de classification : F1
Disposition spéciale : 640L
Code restriction tunnel : (D/E)
Code danger : 30
Description : UN1202, HEATING OIL, LIGHT, 3, PG III, (D/E)
Quantités exceptées : E1
Quantité limitée : 5L



Fiche de données de Sécurité

Produit:

FUEL OIL DOMESTIQUE

Page: 12/18

Version : 6

Version du : 28-02-2011

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 14-05-2009

*Mer (IMO/IMDG) :

Classe de danger : 3
Groupe d'emballage : III
Polluant marin : Oui
N° EMS : F-E, S-E
Description : UN1202, HEATING OIL, LIGHT, 3, PG III, (55° C c.c)
Quantités exceptées : E1
Quantité limitée : 5L

*Air (OACI/IATA) :

Classe de danger : 3
Groupe d'emballage : III
Code ERG : 3L
Dispositions spéciales : A3
Description : UN1202, HEATING OIL, LIGHT, 3, PG III
Quantités exceptées : E1
Quantité limitée : 10L

*Fluvial (ADN) :

Classe de danger : 3
Etiquette de danger : 3
Groupe d'emballage : III
Danger pour l'environnement : oui
Code de classification : F1
Description : UN1202, HEATING OIL, LIGHT, 3, PG III
Quantités exceptées : E1
Quantité limitée : 5L
Ventilation : VE01



Fiche de données de Sécurité

Produit:

FUEL OIL DOMESTIQUE

Page: 13/18

Version : 6

Version du : 28-02-2011

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 14-05-2009

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

Directives européennes : Directive 1999/45/CE modifiée relative aux préparations dangereuses.
Directive 67/548/CEE modifiée par D.2001/59/CE - Guide pour la classification et l'emballage.

*Textes réglementaires : Règlement (CE) N° 1907/2006 REACH.
Règlement 1272/2008/CE (CLP).

Réglementation Française :

Code Sécurité sociale : Tableau des maladies professionnelles n° 4 bis. Art. L 461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601.

Autres : Arrêté du 7 février 2007 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses.

Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les données reposent sur l'état actuel de nos connaissances au moment de l'impression et elles ne constituent pas une garantie de propriétés au sens juridique. Les prescriptions doivent être observées sous votre propre responsabilité. Il est néanmoins prévu que de telles informations soient actualisées prochainement par le fabricant du produit dans le cadre de l'enregistrement REACH. Une fois validées par l'ECHA, ces informations seront également accessibles dans les bases de données IUCLID, OECD et NIOSH. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Restriction de l'utilisation recommandée :

Ce produit ne doit être utilisé que pour la production de chaleur dans les installations de combustion et sous certaines conditions d'emploi, l'alimentation des moteurs à combustion interne.

* Données modifiées par rapport à la version précédente



Fiche de données de Sécurité

Produit:

FUEL OIL DOMESTIQUE

Page: 14/18

Version : 6

Version du : 28-02-2011

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 14-05-2009

***Annexe : scenario d'exposition retenu : Distribution**

Section 1 : Process, tâches, activités couvertes

Le chargement en vrac (comprenant les navires/barge, transport par rail ou par route et conteneur IBC) et le remballage (y compris les fûts et les petits emballages) de la substance, comprenant les prélèvements d'échantillons, de stockage, de déchargement, d'entretien et les activités de laboratoire connexes.

Section 2 : Conditions opérationnels et mesures de gestion des risques

Section 2.1 : Contrôle de l'exposition des travailleurs

Forme physique du produit : Liquide.

Pression de vapeur : Liquide, pression de vapeur < 0.5 kPa (conditions standards de P et de T) **OC3**.

Concentration de la substance dans le produit : Jusqu'à 100% de substance dans le produit (sauf indication contraire).

Fréquence et durée d'utilisation : Jusqu'à 8 h d'exposition journalier (sauf indication contraire).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition du travailleur :

Pour une utilisation ne dépassant pas une température ambiante de 20°C, sauf indication contraire **G15**.

A condition de respecter les bonnes pratiques d'hygiène **G1**.

Mesures générales (carcinogènes) **G18** :

Contrôler toute exposition potentielle à l'aide de mesures telles que des systèmes fermés spécialement conçus et entretenus et avec un bon niveau de ventilation. Vider les systèmes et les canalisations avant la rupture de confinement. Vider si possible avant la maintenance. Là où il y a un risque d'exposition: s'assurer que le personnel concerné est informé de l'exposition potentielle et connaît les actions de base pour minimiser l'exposition ; s'assurer que les équipements de protection individuelle sont disponibles ; éliminer les déversements accidentels et les déchets générés conformément aux exigences réglementaires; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; assurer une surveillance régulière de la santé, et le cas échéant, identifier et mettre en œuvre des mesures correctives. **G25**

Mesures générales (irritation de la peau) **G19** :

Éviter tout contact entre la peau et le produit, nettoyer la contamination ou les déversements accidentels dès qu'ils se produisent. Porter des gants (conforme à la norme EN374) si le contact avec les mains est possible, laver immédiatement la peau en cas de contact. Sensibiliser les employés à la prévention / réduction de l'exposition et au signalement de tout problème cutané pouvant se développer. **E3**

Expositions générales (systèmes confinés) **CS15** :

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système clos **E47**.

S'assurer que les matériaux de transfert sont sous rétention ou une extraction d'air **E66**.

S'assurer que les échantillons sont obtenus sous rétention ou une extraction d'air **E76**.

Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 **PPE15**.



Fiche de données de Sécurité

Produit:

FUEL OIL DOMESTIQUE

Page: 15/18

Version : 6

Version du : 28-02-2011

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 14-05-2009

Expositions générales (systèmes ouverts) CS16 :

- Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15](#).
- Fournir une extraction d'air à l'endroit où des émissions sont présentes [E54](#).
- Débarrasser les canalisations avant le découplage [E39](#).

Échantillonnage CS2 :

- Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20](#).
- Fournir un bon niveau de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellement du volume d'air par heure) [E11](#).
- Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15](#).
- S'assurer que les échantillons sont réalisés sur rétention ou une extraction d'air [E76](#).
- Éviter les éclaboussures [C&H15](#).

Activités de laboratoires CS36 :

- Aucune autre mesure spécifique identifiée [EI20](#).
- Manipuler sous une hotte ou sous une extraction d'air [E83](#).
- Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15](#).

Chargement et déchargement en vrac en milieu confiné CS501 :

- Manipuler la substance à l'intérieur d'un système clos [E47](#).
- Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15](#).
- S'assurer que les matériaux de transfert sont sous rétention ou une extraction d'air [E66](#).
- Activité réalisée à partir de sources d'émission ou de libération de substance [E77](#).

Chargement et déchargement en vrac en milieu ouvert CS503 :

- Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15](#).
- S'assurer que les matériaux de transfert sont sous rétention ou une extraction d'air [E66](#).
- Débarrasser les canalisations avant le découplage [E39](#).
- Éviter les éclaboussures [C&H15](#).
- Activité réalisée à partir de sources d'émission ou de libération de substance [E77](#).

Fût et petit emballage de remplissage CS6 :

- Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 [PPE15](#).
- Remplir les contenants / bidons à des points de remplissage appropriés avec une extraction d'air locale [E51](#).
- Nettoyer immédiatement tout déversement accidentel [C&H13](#).

Équipement de nettoyage et de maintenance CS39 :

- Vider le système avant la rupture du rodage ou de maintenance [E65](#).
- Porter des gants résistant aux produits chimiques (conforme à la norme EN374) en complément d'une sensibilisation des employés [PPE16](#).
- Conserver les vidanges dans un stockage sous scellé en attendant l'élimination ou un recyclage ultérieur [ENVT4](#).
- Nettoyer immédiatement tout déversement accidentel [C&H13](#).
- Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau [PPE27](#).

Stockage CS67 :

- Manipuler la substance dans un système clos [E84](#).
- Transférer via des canalisations protégées [E52](#).
- Éviter l'échantillonnage par immersion [E42](#).



Fiche de données de Sécurité



Produit:

FUEL OIL DOMESTIQUE

Page: 16/18

Version : 6

Version du : 28-02-2011

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 14-05-2009

Section 3 : Estimation de l'exposition

3.1 Santé : L'outil d'évaluation des risques ciblés du Centre européen pour l'écotoxicologie et toxicologie chimiques a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail, sauf indication contraire **G21**.

Section 4 : Orientation pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1 Santé : Les expositions prévues ne doivent pas dépasser le DNEL minimal lorsque les mesures de gestion des risques / Conditions opérationnelle décrites dans la section 2 sont mis en œuvre **G22**. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques / Conditions Opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devront s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent **G23**.

***Annexe : scénario d'exposition retenu : Carburants**

Section 1 : Process, tâches, activités couvertes

Couvre l'utilisation comme combustible (ou comme additifs de carburant et comme composants d'additifs) et comprend les activités liées à son transfert, l'utilisation, la maintenance des équipements et la manutention des déchets.

Section 2 : Conditions opérationnels et mesures de gestion des risques

Section 2.1 : Contrôle de l'exposition des travailleurs

Forme physique du produit : Liquide.

Pression de vapeur : Liquide, pression de vapeur < 0.5 kPa (conditions standards de P et de T) **OC3**.

Concentration de la substance dans le produit : Jusqu'à 100% de substance dans le produit (sauf indication contraire).

Fréquence et durée d'utilisation : Jusqu'à 8 h d'exposition journalier (sauf indication contraire).

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition du travailleur :

Pour une utilisation ne dépassant pas une température ambiante de 20°C, sauf indication contraire **G15**.
A condition de respecter les bonnes pratiques d'hygiène **G1**.

Mesures générales (carcinogènes) **G18** :

Contrôler toute exposition potentielle à l'aide de mesures telles que des systèmes fermés spécialement conçus et entretenus et avec un bon niveau de ventilation. Vider les systèmes et les canalisations avant la rupture de confinement. Vider si possible avant la maintenance. Là où il y a un risque d'exposition: s'assurer que le personnel concernés est informé de l'exposition potentielle et connaît les actions de base pour minimiser l'exposition ; s'assurer que les équipements de protection individuelle sont disponibles ; éliminer les déversements accidentels et les déchets générés conformément aux exigences réglementaires; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; assurer une surveillance régulière de la santé, et le cas échéant, identifier et mettre en œuvre des mesures correctives. **G25**



Fiche de données de Sécurité

Produit:

FUEL OIL DOMESTIQUE

Page: 17/18

Version : 6

Version du : 28-02-2011

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 14-05-2009

Mesures générales (irritation de la peau) G19 :

Éviter tout contact entre la peau et le produit, nettoyer la contamination ou les déversements accidentels dès qu'ils se produisent. Porter des gants (conforme à la norme EN374) si le contact avec les mains est possible, laver immédiatement la peau en cas de contact. Sensibiliser les employés à la prévention / réduction de l'exposition et au signalement de tout problème cutané pouvant se développer. **E3**

Transferts en vrac CS14 :

Manipuler la substance à l'intérieur d'un système clos **E47**.
Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 **PPE15**.
S'assurer que les matériaux de transfert sont sur rétention ou une extraction d'air **E66**.
Activité réalisée à partir de sources d'émission ou de libération de substance **E77**.
Débarrasser les canalisations avant le découplage **E39**.

Transferts par fût / Lot CS8 :

Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 **PPE15**.
Utilisez une pompe à fût ou versez délicatement du conteneur **E64**.
Éviter de verser lors du retrait de la pompe **C&H16**.

Expositions générales (systèmes ouverts) CS16 :

Porter des gants appropriés conformes à la norme EN374 **PPE15**.
Fournir une extraction d'air à l'endroit où des émissions sont présentes **E54**.
Débarrasser les canalisations avant le découplage **E39**.

Équipement de nettoyage et de maintenance CS39 :

Vider le système avant la rupture du rodage ou de maintenance **E65**.
Porter des gants résistant aux produits chimiques (conforme à la norme EN374) en complément d'une sensibilisation des employés **PPE16**.
Conservé les vidanges dans un stockage sous scellé en attendant l'élimination ou un recyclage ultérieur **ENVT4**.
Nettoyer immédiatement tout déversement accidentel **C&H13**.
Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau **PPE27**.

Nettoyage des réservoirs de stockage de carburant CS103 :

Appliquer les procédures d'entrée des navires incluant la fourniture d'air comprimé **AP15**.
Porter des gants résistant aux produits chimiques (conforme à la norme EN374) en complément d'une sensibilisation des employés **PPE16**.
Vider le système avant la rupture du rodage ou de maintenance **E65**.
Transférer via des canalisations protégées **E52**.
Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau **PPE27**.
Conservé les vidanges dans un stockage hermétique en attendant l'élimination ou un recyclage ultérieur **ENVT4**.

Stockage CS67 :

Manipuler la substance dans un système clos **E84**.
Transférer via des canalisations protégées **E52**.
Éviter l'échantillonnage par immersion **E42**.



Fiche de données de Sécurité

Produit:

FUEL OIL DOMESTIQUE

Page: 18/18

Version : 6

Version du : 28-02-2011

Cette fiche annule et remplace la fiche du : 14-05-2009

Section 3 : Estimation de l'exposition

3.1 Santé : L'outil d'évaluation des risques ciblés du Centre européen pour l'écotoxicologie et toxicologie chimiques a été utilisé pour estimer les expositions en milieu de travail, sauf indication contraire **G21**.

Section 4 : Orientation pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

4.1 Santé : Les expositions prévues ne doivent pas dépasser le DNEL minimal lorsque les mesures de gestion des risques / Conditions opérationnelle décrites dans la section 2 sont mis en œuvre **G22**. Lorsque d'autres mesures de gestion des risques / Conditions Opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devront s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent **G23**.